



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission

Point 123 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions de dépenses liées à des questions dont est saisi le Conseil de sécurité

Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté dans le contexte des mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les bons offices, la diplomatie préventive et les missions de consolidation de la paix après les conflits. Il s'agit en l'occurrence du Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan.

Par sa résolution 56/254 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 98 338 700 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Étant donné que cette somme a été plus qu'amplement affectée à d'autres opérations approuvées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les ressources nécessaires indiquées dans le présent rapport sont demandées au titre des procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 du 19 décembre 1986.

Le présent rapport indique les ressources nécessaires au Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan dont le fonctionnement a été prorogé pour 12 mois, jusqu'en mai 2003. Les besoins du Bureau durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003 s'élèvent à 2 077 600 dollars en chiffres nets (2 313 900 dollars en chiffres bruts). Compte tenu du solde inutilisé de 221 900 dollars au titre des crédits actuellement ouverts pour le Bureau, un montant net de 1 855 700 dollars (montant brut : 2 092 000 dollars) serait nécessaire pour la période susmentionnée.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Structure de la mission	6–14	4
III. Ressources prévues pour la mission durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003	15	6
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	16	6
Annexe		
Dépenses prévues pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003		7
A. État récapitulatif		7
B. Renseignements complémentaires		8

I. Introduction

1. Le Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan a été créé en juin 2000, avec l'appui du Conseil de sécurité tel qu'il a été exprimé dans la déclaration de son président (S/PRST/2000/9) et en réponse à la proposition du Secrétaire général visant à établir un tel bureau à la suite du retrait de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT).

2. Le Bureau ayant joué un rôle important et positif, son fonctionnement a été prorogé en mai 2001 pour une nouvelle période d'un an se terminant à la fin de mai 2002. Les ressources correspondantes pour la période du 1er juin au 31 décembre 2001 ont été autorisées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vertu des dispositions de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999, sur les dépenses imprévues et extraordinaires, et le montant à répartir a été ultérieurement demandé et approuvé dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/56/674 et Corr.1). Les ressources prévues pour le Bureau durant la période du 1er janvier au 31 mai 2002 ont été approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 56/254 du 24 décembre 2001.

3. Dans une lettre datée du 26 avril 2002 (S/2002/501), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'en raison du rôle très positif joué par le Bureau et du fait que le Tadjikistan continuait d'avoir besoin d'un appui dans ses efforts de consolidation de la paix, et avec l'accord du Gouvernement tadjik, il avait l'intention de maintenir le Bureau en activité pendant une nouvelle période d'un an, jusqu'au 1er juin 2003.

4. Dans sa réponse datée du 1er mai 2002 (S/2002/502), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que sa lettre avait été portée à l'attention des membres du Conseil et que ceux-ci avaient pris note avec satisfaction des renseignements communiqués et de l'intention du Secrétaire général de poursuivre les activités du Bureau pendant une nouvelle année.

5. Les ressources nécessaires au Bureau pour la période de 12 mois allant du 1er juin 2002 au 31 mai 2003 sont estimées à 2 077 600 dollars en chiffres nets (montant brut : 2 313 900 dollars). Il est rappelé que par sa résolution 56/254, l'Assemblée générale a approuvé pour le Bureau, pendant une période de cinq mois se terminant le 31 mai 2002, un montant de 772 900 dollars imputé sur les crédits ouverts pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Il est estimé qu'un montant de 221 900 dollars resterait inutilisé à ce titre au 31 mai 2002. Le montant net des ressources nécessaires pour le Bureau durant la période de 12 mois commençant le 1er juin 2002 se chiffrerait donc à 1 855 700 dollars (montant brut : 2 092 000 dollars). Des informations détaillées sont annexées au présent rapport.

Effectifs nécessaires au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan

	<i>Personnel international</i>											<i>Personnel local</i>	Total général	
	<i>Catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Service mobile et services de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>			Total partiel
	<i>SSG</i>	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel					
Effectif actuel (31 mai 2002)	-	1	-	-	1	3	1	-	6	1	2	9	19	28
Effectif proposé en 2002 (1er juin 2002)	-	1	-	-	1	4	1	-	7	1	2	10	21	31

II. Structure de la mission

6. Le processus de paix au Tadjikistan a joué un rôle positif et a permis de rétablir une situation normale. Après plusieurs années de combats, la transition s'est révélée difficile et a été perturbée par plusieurs crises graves. Les partis politiques du pays sont toutefois résolus à surmonter les obstacles et à remettre leur pays sur la voie de la réconciliation nationale. Étant donné que les racines profondes du conflit n'avaient pas encore été totalement extirpées, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan a été créé afin de poursuivre les objectifs politiques de la consolidation de la paix après les conflits.

7. Les objectifs politiques fondamentaux de la consolidation de la paix après les conflits consistent à aider à affermir la paix et à empêcher que le conflit ne se reproduise. Pour être efficaces, les activités de l'ONU visant à atteindre ces objectifs doivent être bien harmonisées, multidimensionnelles et pleinement intégrées. À cet égard, le Bureau est chargé des tâches suivantes :

a) Assurer le cadre politique et la direction nécessaires pour les activités des organismes des Nations Unies concernant la consolidation de la paix après le conflit dans le pays et appuyer les efforts du coordonnateur résident ainsi que ceux des organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, en vue de promouvoir une démarche intégrée pour la mise au point et l'application des programmes visant la reconstruction du pays et la réconciliation nationale;

b) Mobiliser, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, un appui international pour l'application des programmes ciblés concernant le renforcement de l'état de droit, la démobilisation, le rassemblement volontaire des armes et la création d'emplois pour les ex-combattants;

c) Aider à créer les conditions nécessaires pour consolider la paix, la démocratie et l'état de droit;

d) Assurer la liaison avec le Gouvernement, les partis politiques et les autres représentants de la société civile afin d'élargir le consensus et de renforcer la réconciliation au niveau national.

8. Le Bureau travaille en collaboration très étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer la direction politique des activités de consolidation de la paix après les conflits. Depuis sa création en 2000, il a globalement suivi la situation dans les zones de forte instabilité et a communiqué ses analyses aux

organismes opérationnels des Nations Unies travaillant dans ces zones. Il oriente ses activités et ses projets de consolidation de la paix vers les régions du pays qui ont le plus souffert des atrocités de la guerre civile et ont besoin d'une aide extrêmement urgente.

9. Grâce à des consultations quotidiennes et à des exposés fréquents sur l'évolution de la situation politique au Tadjikistan, le Bureau assure la direction politique des activités générales des organismes des Nations Unies dans le pays, y compris les institutions de Bretton Woods. Il aide les autres programmes des Nations Unies au Tadjikistan à définir les zones et les groupes ciblés pour la création d'emplois destinés aux ex-combattants. Le succès de la réunion des donateurs, tenue à Tokyo en mai 2001, est dû à l'excellente collaboration entre le Bureau, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le reste de l'équipe de pays.

10. Les membres de l'équipe participent activement au club de discussion politique organisé par le Bureau, qui permet de définir des domaines d'activité potentiels pour les programmes du système des Nations Unies au Tadjikistan.

11. Le Bureau continuera de maintenir des contacts étroits avec les différents secteurs de la société tadjike afin d'élargir le consensus national et de renforcer encore le processus de réconciliation qui demeure fragile. Dans le cadre du programme de son club de discussion politique, il suivra les progrès accomplis par les autorités locales dans le domaine de la démocratie et de l'économie de marché. En coopération avec les autorités centrales et locales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les représentants des secteurs commercial et agricole, il organisera et dirigera sept réunions du club. Les recommandations qui en résulteront seront publiées à l'intention de tous les intéressés aux niveaux local et central, ainsi que des institutions financières et des organisations internationales. En coopération avec ses partenaires internationaux et locaux, le Bureau aidera le Tadjikistan à renforcer ses capacités concernant les rapports à présenter aux organes créés en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme et l'enseignement de ces droits.

12. Étant donné que la consolidation de la paix et de l'unité nationale dépend des progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, un appui et des conseils seront fournis au Tadjikistan pour former la police locale aux méthodes et techniques appropriées. De même, la réintégration des ex-combattants dans la vie civile et la création d'emplois à leur intention demeurent une priorité. La situation devrait s'améliorer grâce à l'exécution de projets portant notamment sur la reconstruction des équipements d'irrigation, la remise en état des infrastructures et des installations d'eau potable et d'assainissement et l'implantation d'infrastructures nouvelles. Par ailleurs, les activités de formation professionnelle se poursuivront à l'intention des soldats démobilisés; environ 800 personnes sont ainsi formées chaque année à des professions civiles.

13. En vue de surmonter les conséquences de la guerre civile, le Bureau appuiera un projet visant à créer un centre de conseils psychologiques à l'intention des familles dont le chef est un ex-combattant ou une femme.

14. Le Bureau est dirigé par le Représentant du Secrétaire général et bénéficie de l'appui d'une équipe de 9 fonctionnaires internationaux et de 21 agents locaux.

III. Ressources prévues pour la mission durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003

15. Les dépenses prévues pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan devraient s'élever, en chiffres bruts, à 2 313 900 dollars durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003. Elles devraient permettre de couvrir les dépenses relatives aux traitements et autres dépenses de personnel pour un effectif de 31 personnes (10 fonctionnaires internationaux et 21 agents locaux), les dépenses opérationnelles, y compris le remplacement de matériel de communication périmé et autres équipements essentiels, et les diverses dépenses de fonctionnement durant la période de 12 mois.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

16. Conformément aux procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, celle-ci est priée d'approuver pour le Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan, compte tenu du solde inutilisé de 221 900 dollars au titre des crédits ouverts, un montant de 1 855 700 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. De plus, il serait nécessaire d'ouvrir un crédit de 236 300 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), un montant correspondant étant déduit au titre du chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

**Dépenses prévues pour le Bureau d'appui des Nations Unies
pour la consolidation de la paix au Tadjikistan
durant la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2003**

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
	<i>1er juin 2002-31 mai 2003</i>					
	Crédits ouverts	Dépenses (1er janvier- 31 mai 2002)	Écart	Montant total des ressources nécessaires	Montant net des ressources additionnelles	Montant des dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire	-	-	-	-	-	-
Total, catégorie I	-	-	-	-	-	-
II. Personnel civil						
1. Police civile	-	-	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	638,1	514,5	123,6	1 417,9	1 294,3	-
3. Personnel contractuel international	-	-	-	-	-	-
4. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-
5. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-
6. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-
Total, catégorie II	638,1	514,5	123,6	1 417,9	1 294,3	-
III. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux/hébergement	4,0	-	4,0	13,5	9,5	-
2. Remise en état des infrastructures	-	-	-	-	-	-
3. Transports	13,3	1,6	11,7	21,9	10,2	-
4. Opérations aériennes	-	-	-	-	-	-
5. Opérations navales	-	-	-	-	-	-
6. Transmissions	59,2	5,4	53,8	257,1	203,3	96,0
7. Matériel divers	8,5	-	8,5	92,9	84,4	87,6
8. Fournitures et services	32,5	10,9	21,6	214,7	193,1	-
9. Fret aérien et de surface	3,0	-	3,0	3,6	0,6	-
Total, catégorie III	120,5	17,9	102,6	603,7	501,1	183,5

Catégorie de dépenses	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
	<i>1er juin 2002-31 mai 2003</i>					
	Crédits ouverts	Dépenses (1er janvier- 31 mai 2002)	Écart	Montant total des ressources nécessaires	Montant net des ressources additionnelles	Montant des dépenses non renouvelables
IV. Autres programmes						
1. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-	-	-
2. Programmes d'information	14,3	18,6	(4,3)	36,0	40,3	-
3. Programmes de formation	-	-	-	20,0	20,0	-
4. Programmes de déménagement	-	-	-	-	-	-
5. Projets à impact rapide	-	-	-	-	-	-
Total, catégorie IV	14,3	18,6	(4,3)	56,0	60,3	-
V. Contributions du personnel	-	-	-	236,3	236,3	-
Total brut, catégories I à V	772,9	551,0	221,9	2 313,9	2 092,0	183,5
VI. Recettes provenant des contributions du personnel	-	-	-	(236,3)	(236,3)	-
Total net, catégories I à VI	772,9	551,0	221,9	2 077,6	1 855,7	183,5
VII. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-
Total	772,9	551,0	221,9	2 077,6	1 855,7	183,5

B. Renseignements complémentaires

Dépenses afférentes au personnel civil

Montant prévisionnel : 1 417 900 dollars

Personnel international et personnel local

1. Des crédits sont demandés pour maintenir en fonctions les neuf membres du personnel international, à savoir un représentant du Secrétaire général (sous-secrétaire général), trois spécialistes des affaires politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), un spécialiste des droits de l'homme (P-4), un fonctionnaire d'administration (P-4), un spécialiste des communications (Service mobile), un assistant administratif (services généraux), un secrétaire (services généraux) et 19 agents locaux. Sont également prévus les montants correspondant aux traitements et dépenses communes de personnel de trois personnes supplémentaires, à savoir un conseiller de la police civile (P-4) et deux agents locaux – un assistant pour les relations publiques et un chauffeur.

2. La mise en place d'une capacité nationale dans le domaine du maintien de l'ordre est un élément prioritaire du processus de consolidation de la paix après les conflits, ce qui a rendu nécessaire un conseiller de la police civile. Celui-ci serait chargé de planifier et de coordonner les activités du Bureau concernant la promotion de l'état de droit, le renforcement du maintien de l'ordre, la liaison avec la police nationale et la formation de celle-ci, et la promotion des droits de l'homme. De plus, deux agents locaux sont nécessaires pour renforcer le Bureau : un assistant pour les relations publiques chargé d'assurer la liaison avec la presse et d'établir des documents d'information sur les activités du Bureau et un chauffeur.

3. Les traitements et dépenses communes de personnel pour l'effectif supplémentaire proposé sont estimés à 987 400 dollars. L'indemnité de subsistance (missions) du personnel international est calculée à raison de 75 dollars par jour pour la période de 12 mois, soit 232 700 dollars. La prime de risque est estimée à 136 800 dollars.

4. Les montants nécessaires au titre des voyages sont estimés à 61 000 dollars. Il s'agit des déplacements du Représentant du Secrétaire général et autres membres du personnel de la mission se rendant au Siège pour des exposés d'information et des consultations et dans des pays voisins pour des réunions (50 200 dollars), et des frais de voyage du personnel du Siège à la mission (10 800 dollars).

Dépenses opérationnelles

Montant prévisionnel : 603 700 dollars

Locaux

5. Le montant prévu pour la location et l'entretien des bureaux s'élève à 13 500 dollars. Aucun loyer n'est perçu pour les locaux à usage de bureaux, mais des montants sont prévus pour les services et fournitures d'entretien divers (3 200 dollars), les petites réparations et rénovations (4 800 dollars), les fournitures d'entretien (2 400 dollars) et les services publics (3 100 dollars). Les locaux sont partagés avec divers organismes.

Transports

6. Le montant prévu (21 900 dollars) doit permettre de couvrir la location de dépanneuses et d'un système de repérage des véhicules pour assurer la protection du personnel se déplaçant dans la région (1 200 dollars), les pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules (15 000 dollars), les carburants et lubrifiants (4 400 dollars), et l'assurance (1 300 dollars).

Transmissions

7. Le montant prévu au titre des transmissions est estimé à 257 100 dollars. Il concerne le remplacement du matériel de communications périmé (65 200 dollars) et le matériel d'atelier et d'essai (30 800 dollars), les communications par réseaux commerciaux comprenant la location d'un répéteur de satellite (101 000 dollars) et de terminaux INMARSAT (4 800 dollars), la ligne spécialisée de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et les frais Internet (27 000 dollars), les communications téléphoniques locales, les affranchissements et la valise

diplomatique (9 600 dollars), et l'entretien et les fournitures concernant les pièces détachées nécessaires pour les transmissions (18 700 dollars).

Matériel divers

8. Le montant prévu (92 900 dollars) doit permettre de remplacer du matériel périmé de traitement des données (87 200 dollars) et du matériel divers et de bureau (2 100 dollars), et doit couvrir les pièces de rechange, les réparations et l'entretien du matériel divers (3 600 dollars).

Fournitures et services

9. Le coût des services divers est estimé à 201 400 dollars, et doit couvrir les services de traitement des données, y compris l'application du système Mercury de gestion des marchés, le système de gestion des fournitures courantes pour les missions, le système Galaxy et autres services (167 100 dollars); les services contractuels de nettoyage, d'enlèvement des ordures, d'entretien des systèmes d'électricité et de chauffage, ventilation et climatisation (19 900 dollars); les services de sécurité et de transport spécial (6 000 dollars); les frais de représentation (1 200 dollars) et d'autres services divers tels que les frais bancaires (7 200 dollars).

10. Le montant nécessaire au titre des fournitures diverses est estimé à 13 300 dollars et doit couvrir la papeterie et les fournitures de bureau, les fournitures sanitaires et de nettoyage, les abonnements et les cartes opérationnelles.

Fret aérien et de surface

11. Un montant de 3 600 dollars est prévu pour les frais de transit, de manutention et de dédouanement qui ne sont pas couverts sous d'autres rubriques du budget.

Autres programmes

Montant prévisionnel : 56 000 dollars

Programmes d'information

12. Le montant indiqué (36 000 dollars) permettra à la mission de produire des matériaux d'information, y compris des émissions radiotélévisées pour diffusion par les stations locales, et d'imprimer des brochures, des affiches et d'autres publications liées aux activités de consolidation de la paix.

Programmes de formation

13. Le montant prévu (20 000 dollars) porte sur la formation du personnel de la mission.
